



PRÉFET DE L'OISE

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PROJET DU DOCUMENT D'OBJECTIFS (DOCOB) POUR LE SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE N° FR2200369

« Réseaux des coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval – Beauvaisis »

L'action de l'Union européenne en faveur de la préservation de la diversité repose en particulier sur la création d'un réseau écologique cohérent d'espaces, dénommé réseau Natura 2000, institué par la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979, dite directive "Oiseaux" et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages (à l'exception des oiseaux), dite directive "Habitats, Faune, Flore" .

Le réseau Natura 2000 comprend deux types de zones :

- des Zones de Protection Spéciale (ZPS) désignées pour la conservation des habitats des espèces d'oiseaux figurant à l'annexe I de la directive "Oiseaux" ainsi que les espèces migratrices non visées à cette annexe et dont la venue sur le territoire est régulière ;
- des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) désignées pour la conservation des types d'habitats naturels et des habitats d'espèces figurant respectivement aux annexes I et II de la directive "Habitats, Faune, Flore". Les ZSC sont issues des Sites d'Importance Communautaire (SIC), une fois que l'arrêté ministériel de désignation de la ZSC est pris.

Ces zones sont désignées sous l'appellation commune de "sites Natura 2000". Ce réseau a pour objectif de favoriser le maintien de la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles à l'échelon local ou régional.

La France a choisi d'élaborer pour chaque site Natura 2000 un document d'objectifs (DOCOB). Ce document a pour objet de faire des propositions quant à la définition des objectifs et des orientations de gestion et quant aux moyens à utiliser pour le maintien ou le rétablissement des habitats naturels et des espèces dans un état de conservation favorable. Il s'agit d'un document d'orientation, de référence pour les acteurs ayant compétence sur le site. Il contribue également à la mise en cohérence des actions publiques ayant une incidence directe ou indirecte sur le site et les habitats ou espèces pour lesquels ce dernier a été désigné.

Le document d'objectifs a été élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire dans le cadre de nombreux groupes de travail et validé lors du comité de pilotage du 30 avril 2013.

Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Picardie (CSRPN) du 11/07/2013 a validé le document d'objectifs du site Natura 2000 FR2200369 « Réseaux des coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval – Beauvaisis », sous réserve de :

- prendre en considération les imprécisions relevées sur la flore ;
- de bien préciser dans les propositions de gestion les mesures élaborées pour le Damier de la succise et pour le Sisymbre couché afin que l'état de conservation de ces deux espèces de fort enjeu soit correctement pris en compte – et de mentionner la proposition de pouvoir mettre des exclos pour la conservation du Sisymbre couché ;
- d'inclure le site d'Hardivillers dans les futures procédures d'extension de périmètre conformément à la définition des mesures compensatoires proposées dans le cadre de l'exploitation de la carrière.

Les remarques du CSRPN de Picardie ont été intégrées à la version du DOCOB mise en consultation.

Les enjeux du site d'importance communautaire « Réseaux de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis) » reposent sur une diversité d'habitats et d'espèces patrimoniaux et communautaires. Constitué en partie de forêt, de pelouses et de prairies, ce site abrite différents habitats d'intérêt communautaire tels par exemple des milieux de Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum et des pelouses calcicoles méso-xérophiles subatlantiques. On note en particulier 38 espèces végétales patrimoniales comme par exemple le Genévrier commun, l'Anémone pulsatille, la Phalengère rameuse, la Sesslerie bleuâtre et différentes espèces animales patrimoniales telles la Bondrée Apivore, le Busard Saint Martin, l'Oedicnème criard, le Murin de Bechstein, le petit Rhinolophe, la Coronelle lisse.

Conformément à la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement, je vous invite à consulter ce document à partir du site internet de la DDT de l'Oise ainsi que le projet d'arrêté préfectoral de validation et à porter vos observations sur le registre électronique à partir du site de la DDT de l'Oise, onglet « participation du public » puis rubrique « Natura 2000 ».

Cette consultation de 21 jours est programmée du 21 novembre 2013 au 11 décembre 2013 inclus.

À l'issue de cette phase de consultation, une note exposant les résultats et la suite qui leur a été donnée sera rédigée et tenue à la disposition du public sur le site internet désigné ci-dessus. Le document d'objectifs sera soumis à l'approbation du préfet du département de l'Oise.

Le directeur départemental
des territoires.



Jean-François TURBIL